

*Question déposée par M. Julien PAOLINI
Au nom du Groupe « FEMU A CORSICA »*

OBJET : Gestion des déchets.

Monsieur le Président,

La gestion des déchets est une problématique majeure en Corse et un dossier prioritaire pour notre majorité.

En premier lieu, il convient de rappeler la situation catastrophique dont vous avez hérité des mandatures précédentes en décembre 2015 :

- un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) produit laborieusement en 4 ans et adopté seulement en juillet 2015 ;
- l'absence de proposition alternative à l'incinération dans le plan précédent (PIEDMA) datant de 2002 ;
- des infrastructures de tri sélectif incomplètes et un niveau de tri extrêmement bas (autour de 5%) ;
- enfin, des conditions exécrables d'exploitation des centres d'enfouissement pendant près de 30 ans dans le déni total des règles fondamentales de respect de l'environnement et de sécurité sanitaire, voire des règles administratives - allant jusqu'à l'absence d'enquête publique avant ouverture.

Ces quelques exemples illustrent bien la gestion désastreuse ayant perduré en Corse pendant des décennies et qui conduit aujourd'hui notre population vers un niveau « zéro » d'acceptabilité pour l'ouverture de toute installation liée aux déchets : plateformes de compostage, centres de stockage ou même déchetteries !

Depuis 2 ans, votre volonté politique a permis d'adopter en Mai 2016 - en seulement 4 mois de mandature - un Plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse. Ce dernier a permis d'obtenir des premiers résultats encourageants puisque les tonnages à l'enfouissement ont baissé de 183 000 tonnes en 2015 à environ 172 000 tonnes en 2016, soit une diminution de 6% en 1 an et une stabilisation en 2017, malgré une augmentation constante de la fréquentation touristique (10%) et de la population résidente.

Par ailleurs, ces mesures ont également permis d'augmenter le tri d'environ 50% sur les deux dernières années grâce aux soutiens techniques et financiers de l'OEC et de l'ADEME pour finir d'équiper les intercommunalités confrontées à des besoins financiers importants pour la mise en place du tri sélectif, et à de sérieuses difficultés de collecte, encore accentuées avec la fusion des intercommunalités. En outre, le travail engagé a récemment conduit à l'élaboration des projets de centres de tri et de valorisation dits « multifonctions » à la CAB et à la CAPA.

Enfin, il faut souligner que le traitement des déchets relève d'une compétence transférée par les intercommunalités au SYVADEC. Il lui appartient donc de poursuivre les travaux engagés afin de trouver des solutions pour l'enfouissement des dizaines de milliers de tonnes encore générées annuellement, et cela durant une période de transition évaluée à 4 ans.

Nous sommes bien conscients de la complexité du sujet et du fait qu'il n'existe pas de solution « idéale ». L'actualité récente a réveillé cette problématique avec le projet d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Moltifao. En effet, le site envisagé pour ce centre a provoqué l'inquiétude des habitants de la microrégion qui s'interrogent sur d'éventuels impacts environnementaux. D'autres territoires tels que le Fium'Orbu et l'Oriente ont - d'ores et déjà - contribué considérablement à l'enfouissement des déchets et se questionnent également sur son devenir.

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de préciser les démarches qui seront entreprises durant la mandature, à l'égard de la problématique de gestion des déchets.

Quelles mesures complémentaires envisagez-vous pour améliorer les dispositifs permettant la collecte, le tri et le recyclage et ainsi limiter les quantités de déchets à enfouir ?

Je vous remercie.

